

VD_GERICHTE PM12.018115 vom 4. Dezember 2012

VD Tribunal cantonal, 2012-12-04, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_PM12.018115

FR: VD_GERICHTE PM12.018115 du 4 décembre 2012

IT: VD_GERICHTE PM12.018115 del 4 dicembre 2012

Erwägungen

E. 1

et al. 2 let. a CPP), fixés à 560 fr., plus la TVA, par 44 fr. 80, soit un total de 604 fr. 80, sont laissés à la charge de l'Etat (art. 428 al. 1 CPP).

- 7 - Par ces motifs, la Chambre des recours pénale, statuant à huis clos : I. Admet le recours. II. Réforme l'ordonnance du 4 décembre 2012 en ce sens qu'il est octroyé à Z._____ l'assistance judiciaire gratuite, comprenant l'assistance d'un conseil juridique gratuit en la personne de Me Irène Wettstein Martin. III. Désigne Me Irène Wettstein Martin comme conseil juridique gratuit de Z._____ pour la présente procédure de recours et fixe son indemnité à 604 fr. 80 (six cent quatre francs et huitante centimes). IV. Dit que les frais du présent arrêt, par 330 fr. (trois cent trente francs), ainsi que l'indemnité due au conseil juridique gratuit de Z._____, par 604 fr. 80 (six cent quatre francs et huitante centimes), sont laissés à la charge de l'Etat. V. Déclare le présent arrêt exécutoire. Le vice-président : Le greffier : Du L'arrêt qui précède, dont la rédaction a été approuvée à huis clos, est notifié, par l'envoi d'une copie complète, à : - Mme Irène Wettstein Martin, avocate (pour Z._____), - Ministère public central,

- 8 - et communiqué à : - Mme la vice-présidente du Tribunal des mineurs, par l'envoi de photocopies. Le présent arrêt peut faire l'objet d'un recours en matière pénale devant le Tribunal fédéral au sens des art. 78 ss LTF (loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral – RS 173.110), cas échéant d'un recours constitutionnel subsidiaire au sens des art. 113 ss LTF. Ces recours doivent être déposés devant le Tribunal fédéral dans les trente jours qui suivent la notification de l'expédition complète (art. 100 al. 1 LTF). Le greffier :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.